



10 ans de mypension.be : des bases solides pour de grandes ambitions (communiqué de presse – 19 novembre 2020)

10 ans après le lancement de mypension.be, le dossier de pension en ligne est devenu une valeur sûre. En 2019, les 1 747 485 utilisateurs uniques ont fait de mypension.be la plus importante application de la sécurité sociale à destination des citoyens. La ministre des Pensions Karine Lalieux et le ministre des Indépendants et des PME David Clarinval félicitent les institutions de pension - l'INASTI, le SFP et Sigedis - pour le chemin qu'ils ont parcouru et révèlent comment ils souhaitent contribuer à construire l'avenir de mypension.be.

La ministre des Pensions Karine Lalieux et le ministre des Indépendants et des PME David Clarinval sont fiers de pouvoir continuer à bâtir sur les bases solides de mypension.be.

Dix ans après son lancement, le dossier de pension en ligne est devenu la plus importante application de la sécurité sociale à destination des citoyens et une valeur sûre :

- aussi bien pour les citoyens qui travaillent encore et qui souhaitent connaître la date et le montant de leur future pension ;
- que pour les actuels pensionnés qui souhaitent gérer leur dossier en ligne.

« L'une des priorités de cette législature sera de renforcer la confiance des citoyens envers notre système de pensions. Cette confiance se bâtit notamment par la mise à disposition de données et d'informations claires et facilement accessibles. Le site mypension.be, qui connaît un succès phénoménal, sera l'un des piliers de cette stratégie. D'ici la fin de la législature, il évoluera encore, se modernisera et deviendra l'outil de référence le plus complet pour permettre à chaque citoyen d'avoir accès, en quelques clics, à un aperçu de tous ses droits de pension », souligne la ministre des Pensions Karine Lalieux.

« Un départ à la pension doit pouvoir se préparer sereinement, avec des choix de carrière posés en pleine connaissance de cause, notamment en matière d'impact qu'ils auront en bout de course », résume de son côté le ministre des Indépendants et des PME David Clarinval. « mypension.be, dans ce cadre, est un outil aussi transparent que précieux que nous ferons évoluer vers encore plus de contenu pendant cette législature afin qu'il continue à se montrer à la hauteur de son indéniable succès. »

Karine Lalieux et David Clarinval travailleront étroitement avec les institutions de pension pour continuer à développer mypension.be d'ici 2024.

L'une des premières étapes concrètes sur lesquelles travaillent les institutions de pension? Une intégration plus poussée des fonctionnalités de la pension légale et complémentaire (1er et 2ème pilier). À terme, il sera possible de voir en un coup d'œil le montant de votre pension - 1er et 2e piliers combinés - et vous pourrez faire une seule demande de pension pour les deux piliers.

En attendant, pour fêter dignement ces 10 ans d'existence et de succès, les organismes de pension ont offert à mypension.be une toute nouvelle page d'accueil, plus conviviale et ergonomique.

Quelle est donc la différence par rapport à l'ancienne page ?

- Une mise en page moderne qui met l'accent sur la raison pour laquelle les visiteurs se



rendent sur **mypension.be** : se connecter.

- Nous expliquons désormais visuellement les principales fonctionnalités de **mypension.be** par l'intermédiaire d'un "carrousel" d'images.
- Les nouveautés sont à présent visibles sur la page d'accueil (il ne faut plus se connecter pour les voir).

Mais n'hésitez pas à jeter un œil par vous-même!



Curieux de savoir comment les citoyens simulaient leur pension avant que nous lancions **mypension.be**? Nous avons fait un tour d'horizon amusant de la dernière décennie.

Découvrez-le vite sur www.10ansmypension.be!